VIDE GRENIER MONNAIE

Accueil des exposants à partir de 6h !

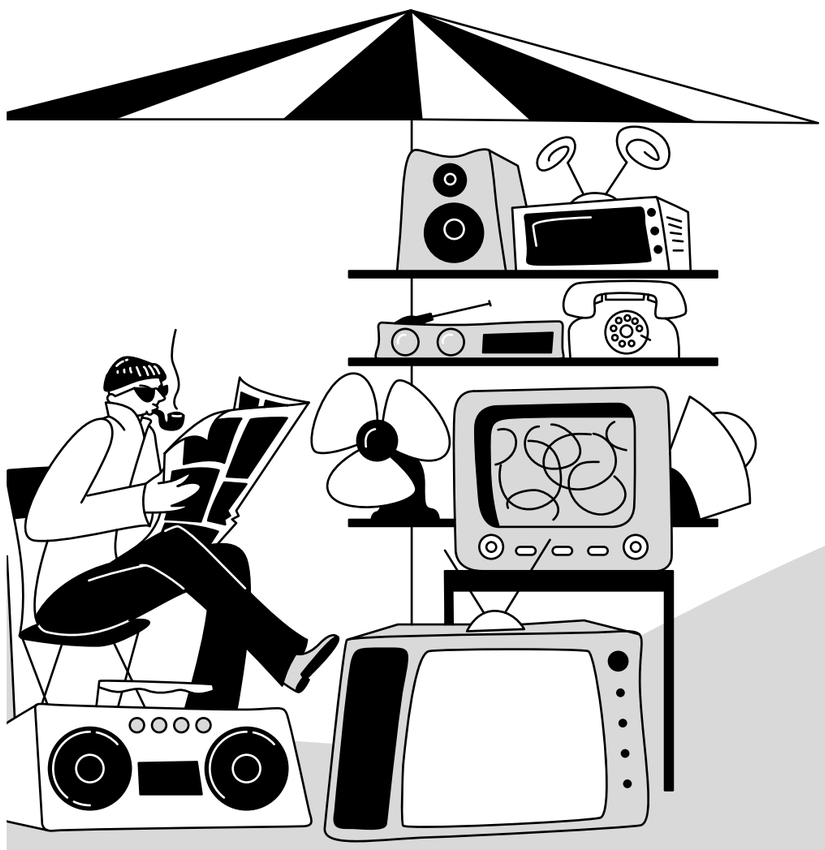

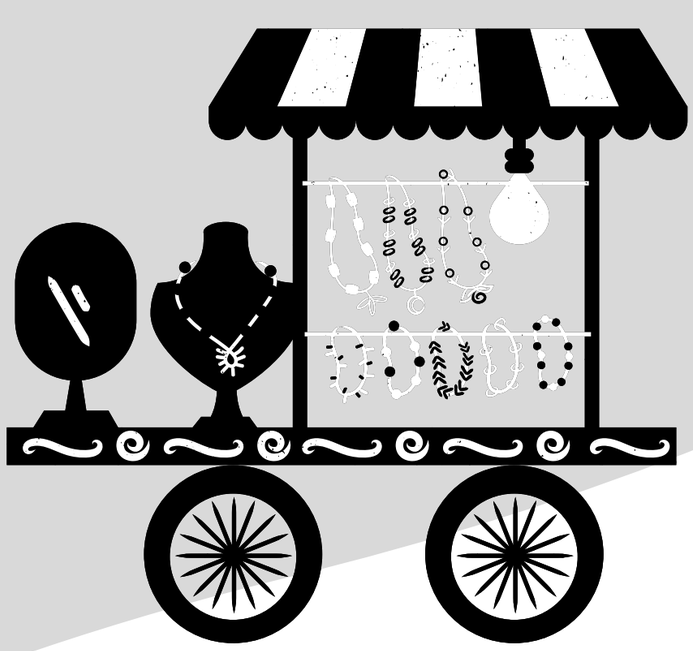

*<u>Sur place</u> : buvette, sandwichs, grillades et **bonne humeur** !*

DIMANCHE 30 MAI 2027

Place de l'Europe - Monnaie

2,50€ LE MÈTRE

Emplacements de : 3, 6, 9, 12, 15, 18 ou 24m

<u>Réservation OBLIGATOIRE</u>

Renseignements et inscriptions au **06 62 11 37 01**

ou à **brocante.mbc@gmail.com**

Place de l'Europe
37380 MONNAIE

06 62 11 37 01

brocante.mbc@
gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER DU 30 MAI 2027

RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Toute annulation doit être faite 72h avant le jour J !

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

◯ Professionnel

N° d'inscription au registre du commerce : _____

Joindre une photocopie, certifiée conforme, de l'inscription au R.C.

◯ Particulier

N° de la Carte Nationale d'Identité : _____

Délivrée le _____ par _____

Joindre une photocopie de la pièce d'identité

Attestation sur l'honneur (**obligatoire** pour les particuliers)

Je soussigné _____

demeurant _____

désirant participer au vide grenier de Monnaie, j'atteste sur l'honneur ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés, être un vendeur occasionnel (2 fois par année civile au plus) et vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

(Code du commerce - Article L310-2)

Fait à _____, le _____.

Signature :

Dimensions de l'emplacement à réserver

2,50€ le mètre *Possibilité de réserver 3, 6, 9, 12, 15, 18 ou 24 m*

A partir de 6m, il est possible de garder **une** voiture sur l'emplacement.

Je souhaite réserver _____m moyennant la somme de _____€.

Le règlement devra se faire par **chèque** à l'ordre du **MONNAIE BASKET CLUB** et est à retourner, accompagné du **bulletin d'inscription** à :

Nathalie PILON ~ 23 rue de Villeneuve 37380 Monnaie

Pour tout renseignement, contactez le 06 62 11 37 01 ou brocante.mbc@gmail.com.

Les bulletins d'inscription non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte !

NB : Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante, soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la Préfecture concernée pour être contrôlé.

"Tout exposant devra quitter son emplacement au plus tard à 18h00, en le laissant aussi propre qu'à son arrivée."